



Je ne veux plus être sa fille

Par **nini33350**, le **19/07/2010** à **14:27**

Bonjour,

Je suis en litige avec ma "mère" mon "père" est dcd en mai dernier cela fait plus de 3 ans que nous ne nous parlons plus la dernière fois qu'elle m'a vue elle m'a dit : tu n'es plus ma fille. et aujourd'hui c'est le b... dans la succession car ils étaient en procédure de divorce mais celui-ci n'avait pas encore été prononcé (ce qui l'arrange bien) il n'y a pas un centime dans cette succession juste un majeur protégé (mon frère) dont je suis la tutrice.

Comme je ne veux rien lui devoir et surtout pas avoir à payer quoi que ce soit si un jour elle entre en maison de retraite ou si elle avait des problèmes....

Je souhaite rompre TOUS liens avec cette personne comment puis-je faire légalement?

merci de votre réponse.

nini33350

Par **Marion2**, le **19/07/2010** à **14:56**

Bonjour nini,

Vous ne pouvez rien faire et si jamais votre mère en a besoin par la suite, vous serez redevable de l'obligation alimentaire (maison de retraite ou autre...)